

Actualité du droit administratif

Date : Vendredi 13 décembre 2024 de 14h00 à 17h00

Lieu : Bourges

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Connaître les derniers développements textuels et jurisprudentiels en droit administratif

Méthodes mobilisées :

Programme :

Les grands thèmes évoqués seront les suivants :

- Les rapports entre le droit français et le droit international et européen
- L'action administrative et ses conséquences (Actes, collectivités territoriales, responsabilité, étrangers, fonction publique, police)
- Le droit public économique (contrats)
- Le contentieux social et la santé
- L'occupation du sol (urbanisme, expropriation, environnement, domaine et travaux publics)

Moyens pédagogiques : Exposé

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant:

Me Manuel DELAMARRE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, Maître de conférence à Sciences-Po Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.